Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille ONZE, le 6 OCTOBRE , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel PICONTO

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 septembre 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Virginie ESCASSUT, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE

Concerne : 2011-0610-06 – ZA Chagneau – Acquisition des parcelles AT 946 et AT 949 – Accord de principe

Monsieur et Madame DESCOUZERES, dirigeants de la société SOCOMAR, sont propriétaires d'une parcelle de terrain de 4 150 m^2 cadastrée AT 946 et AT 949 sur la zone d'activité de Chagneau qu'ils avaient acquise en vue du déménagement de l'activité de SOCOMAR du centre d'Arsac sur la zone.

Ces derniers ont renoncé à leur projet. Considérant que ce terrain constitue une opportunité pour la Communauté de Communes de revoir le plan d'aménagement du futur lotissement, il vous est proposé d'acquérir cette parcelle de 4 150 m^2 au prix négocié avec le propriétaire de 83 000 € H.T, soit 20 € HT /m^2.

Cette décision permettra au Président d'engager toutes les démarches et transactions nécessaires à cette acquisition, sous réserve de l'estimation des domaines.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** du principe d'acquérir auprès Monsieur et Mme Descouzères la parcelle cadastrée AT 946 et AT 949, d'une superficie de 4 150 m^2, située sur la ZA de Chagneau à Arsac au prix de 83 000 € HT.

► **autorise** Monsieur le Président d'engager toutes les démarches et transactions nécessaires à cette acquisition, sous réserve de l'estimation des domaines.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 8 octobre 2011

Le Président,
Gérard BUBOS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE
Siège
(33460) ARSAC

Département de LA GIRONDE

Commune d'ARCINS

Création d'une Zone Artisanale communautaire sur la commune d'ARCINS

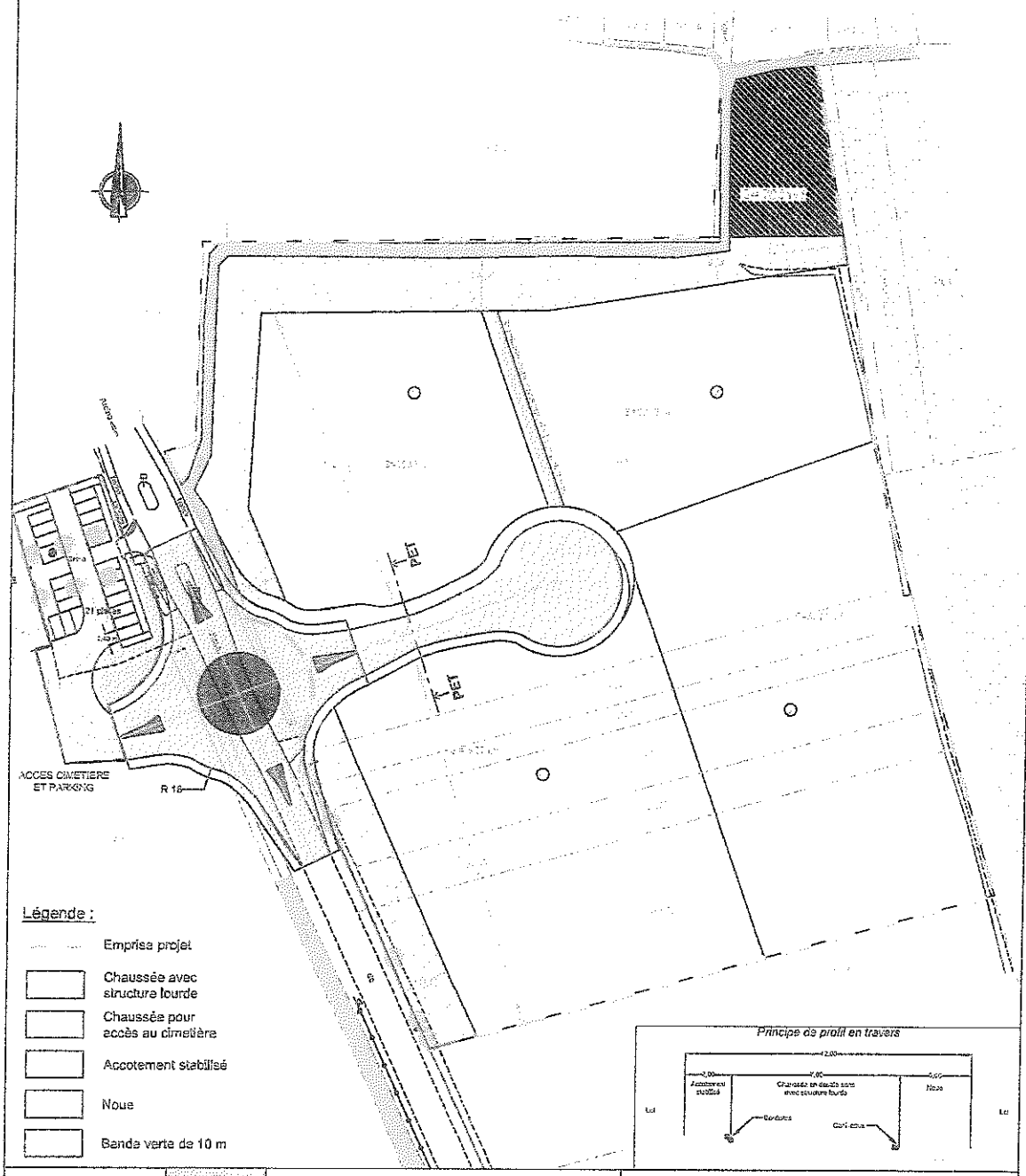

Légende :

- Emprise projet
- Chaussée avec structure lourde
- Chaussée pour accès au cimetière
- Accotement stabilisé
- Noue
- Bande verte de 10 m

AmEau ingénierie

Echelle : 1:1000

Source : cartographie S.A.R.L. AMEAU Ingénierie du 17 février 2011

Fond cartographique : levé topographique MARTIN Géomètre de février 2010

Acte à classer

DL2011-0610-06

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2011-10-13T14-44-38.00 (MI45636901)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20111006-DL2011-0610-06-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ZA Chagneau - Acquisition des parcelles AT 946 et AT 949 - Accord de principe

Date de décision : 06/10/2011

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Acte : 06.PDF

Pièces jointes : pi06.PDF

Préparé	Le 13/10/11 à 14:44	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 13/10/11 à 14:44	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 13/10/11 à 16:02	